



SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC

Projet d'arrêté préfectoral

modifiant l'arrêté n°1742 du 15 juillet 2008 réglementant l'exercice de la pêche maritime professionnelle dans les eaux du département de La Réunion

Contexte et objectifs du projet de décision :

Le projet d'arrêté préfectoral a pour objet de modifier l'arrêté préfectoral n° 1742 modifié du 15 juillet 2008 réglementant l'exercice de la pêche maritime professionnelle dans les eaux du département de La Réunion en vue de préserver tous les crustacés grainés et leurs œufs à La Réunion, de permettre le maintien des œufs naturellement présents dans les poissons pêchés et d'autre part d'améliorer le ciblage lors de la pêche à la senne des sardines, bankloches et pêche-cavale

Date et lieux de consultation :

En application de la loi n°2012-1460 du 27 décembre 2012 relative à la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la Charte de l'environnement, le projet a été mis à la disposition du public du 15 décembre 2023 au 20 janvier 2024 inclus (36 jours supérieurs ou égal à 21 jours), sur le site internet de la Préfecture de La Réunion à l'adresse suivante : <http://www.reunion.gouv.fr/>

Les observations ont pu être faites directement en ligne sur le site de la préfecture de La Réunion.

Synthèse des avis exprimés par le public :

0 contributions ont été reçues.

Prise en compte des avis exprimés par le public :

Le projet d'arrêté n'est pas modifié puisqu'aucun avis n'a été émis.

Conclusion :

Le projet d'arrêté est validé sans modification.